

À NE PAS OUBLIER...

DU 4 AU 10 DÉCEMBRE, **JE VOTE CFDT**
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE
LA SNCF ! OK, MAIS POURQUOI ?

SNCF

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/3eZaz06>

VOYAGEURS

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/2ICguyA>

RÉSEAU

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/2UuNNGx>

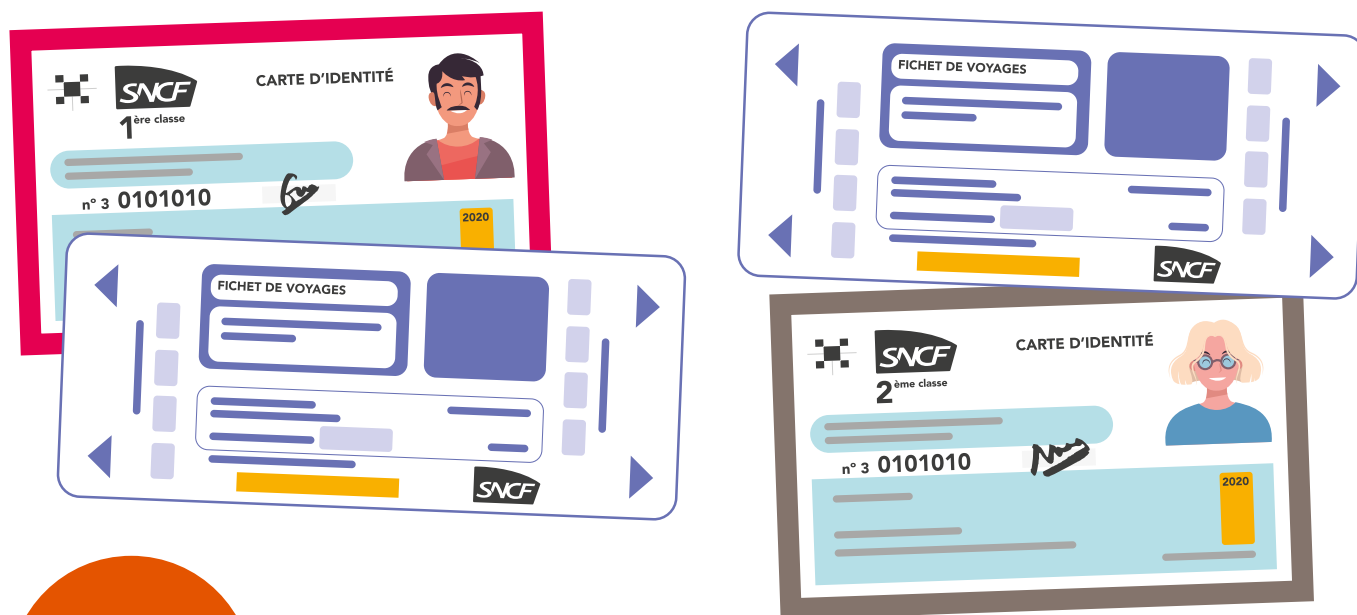
G&C

Je clique ici ou
je copie-colle
le lien dans mon
navigateur web

<https://bit.ly/38L63n9>

DÉMATÉRIALISATION DES FACILITÉS DE CIRCULATION PRIORITÉ À L'EMPLOI !

Le 17 novembre dernier, la direction a présenté son projet de dématérialisation des facilités de circulation (FC), ayant pour but de digitaliser les cartes de circulation et les fichets papier des ayants droit et ouvrants droit (retraités) sur une application mobile et un site. **Analyse et revendications.**



Cfdt FGTE
CHEMINOTS



5, rue Playel | 93200 Saint-Denis



01 76 58 12 21



www.cfdtcheminots.org

DÉMATÉRIALISATION DES FACILITÉS DE CIRCULATION

PRIORITÉ À L'EMPLOI !

La CFDT a demandé qu'une concertation spécifique de projet soit mise en place de manière à ce que le sujet puisse être traité sous l'angle de la négociation avec les organisations syndicales représentatives de la SA SNCF, en parallèle du CSE et sans porter préjudice au fonctionnement des IRP.

DANS CE CADRE, LA CFDT PORTE UN REVENDICATIF AXÉ PRINCIPALEMENT AUTOUR DE DEUX POINTS MAJEURS

#1 L'IMPACT SUR L'EMPLOI

La transformation numérique bouscule les métiers. C'est une nouvelle fois le cas puisqu'en matière d'emploi, un nombre conséquent de salariés des agences famille est concerné. Pour la CFDT, ce sujet est notre préoccupation majeure ! Même si des dispositifs – reclassement ou mobilité – seront à l'étude, l'accompagnement sera difficile pour différentes raisons :

- **une part de la population des APF** est en fin de carrière et l'investissement est d'autant plus grand pour se projeter sur d'autres métiers ;
- **des salariés présents** sont déjà issus de reclassements (comme du Sernam).
- **certains agents ont fait** une grande partie de leur carrière dans ces métiers ;
- **peu de postes correspondent** à leurs profils techniques.

QUE DEMANDE LA CFDT CHEMINOTS ?

- #1 Qu'une cellule d'appui soit conservée** pour les ayants droit et ouvriers droit (retraités) en rupture numérique afin de continuer l'édition de FC papier.
- #2 Le fléchage d'une partie des économies** vers l'accompagnement des situations individuelles : des dispositifs qualifiants et certifiants, mais également des dispositifs d'acquisition de connaissances doivent être au cœur de l'accompagnement mis en œuvre en privilégiant des solutions sur le bassin géographique.
- #3 La mise en place par anticipation** d'un groupe de suivi – à durée indéterminée – des situations individuelles sur la base des effectifs réels.
- #4 Réactivation des passerelles** : il est urgent de réactiver les passerelles inter-SA pour apporter priorité sur des postes issus des reclassements.

#5 L'application du GRH 00281 pour celles et ceux qui rentrent dans son cadre d'application, avec la possibilité du « par décalage », qui faciliterait les reclassements : « *le cas échéant, les agents du même établissement, non concernés directement par les conséquences des mesures d'adaptation et d'évolution de l'emploi, mais qui seraient prêts à un départ volontaire permettant, par décalage, d'élargir les opportunités de repositionnement des agents concernés par ces conséquences, bénéficient des dispositions de ce référentiel* ».

#2 LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Les nouveaux outils numériques ne sont pas forcément à la portée de toutes et tous, pour plusieurs raisons : peu d'aisance dans l'utilisation ou tout simplement la non-possession de matériel adéquat. La proposition faite d'un centre d'assistance téléphonique n'est pas pleinement satisfaisante pour la CFDT et nous souhaitons :

- **pour ceux dont l'utilisation de l'outil paraît complexe**, la CFDT demande que les FC puissent rester sous format papier à la demande des ouvriers droit actifs et retraités durant une période donnée de plusieurs années, laissant le temps de se familiariser avec les outils ;
- **pour ceux qui ont plus de facilités sur les outils numériques**, mais qui ne possèdent pas de matériel informatique adapté et requis (PC, smartphone, imprimante, etc.), la CFDT demande un accompagnement financier pour l'achat du matériel requis. En effet, les économies escomptées par le passage au numérique doivent être en partie fléchées vers ceux sur lesquels la charge est déportée ! ●



**POUR LA CFDT CHEMINOTS,
UN AGENT = UNE SOLUTION PARTAGÉE !**



DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION SPÉCIFIQUE DE PROJET, L'ÉTABLISSEMENT D'UN RELEVÉ DE CONCLUSION CONCERTÉ S'IMPOSE, METTANT EXPLICITEMENT EN AVANT LES POINTS D'ACCORD ET DE DÉSACCORD ENTRE DIRECTION ET ORGANISATIONS SYNDICALES.



L'ENTREPRISE DEVRA PRENDRE DES ENGAGEMENTS FORTS POUR LES AGENTS CONCERNÉS PAR LES ÉVENTUELS RECLASSEMENTS. QUANT À LA CFDT, ELLE NE LAISSERA PERSONNE AU BORD DU CHEMIN !

